

Résumé du *Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada*

Une démarche collective sur trois ans

À l'occasion de son 50^e anniversaire, la Ligue des droits et libertés du Québec (LDL) a rendu public un rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada en 2013. Ce rapport est le fruit d'une démarche collective de trois ans à laquelle plus de 30 organisations ont participé activement. Au terme de la démarche, plus de 40 organisations nationales – syndicales, féministes, environnementales, communautaires – ont endossé les conclusions de ce rapport.

Le fil conducteur du rapport de la LDL trouve racine dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Son point de départ est l'exigence de l'article 28 : un État qui adhère à la Déclaration s'engage à créer un environnement favorable au respect des droits humains de tous les êtres humains qui se trouvent sur son territoire. Le rapport conclut que l'ordre actuel ne permet pas l'atteinte de cet objectif.

Cette conclusion n'est pas anodine. Elle fait surgir la question suivante : après tant de luttes quotidiennes pour mettre en œuvre nos droits, comment peut-on continuer à revendiquer ceux-ci si nous ne remettons pas en question le contexte national et mondial qui rend leur application de plus en plus difficile?

« Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet. »

Déclaration Universelle des
Droits de l'Homme, Article 28

L'objectif du présent document est de permettre une large appropriation de l'analyse du rapport. La LDL croit fermement qu'un tel rayonnement peut contribuer à faire de ce rapport un outil de mobilisation pour la construction d'un mouvement social axé sur la pleine réalisation des droits humains.



Liste des organisations qui adhèrent au rapport de la LDL sur l'état des droits humains

En date de septembre 2013

1. Action Autonomie le Collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal
2. À cœur d'homme-Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence
3. Au bas de l'échelle (ABE)
4. Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ)
5. Association des juristes progressistes (AJP)
6. Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
7. Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)
8. Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII)
9. Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
10. Centre justice et foi (CJF)
11. Coalition pour la souveraineté alimentaire
12. Comité JPIC-Québec de la Conférence religieuse canadienne (CJPIC-Québec)
13. Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)
14. Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COCQ-SIDA)
15. Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)
16. Conseil québécois - LGBT (CQ-LGBT)
17. Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR)
18. Confédération des syndicats nationaux (CSN)
19. Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
20. Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC)
21. Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
22. Femmes autochtones du Québec (FAQ)
23. Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)
24. Fédération des femmes du Québec (FFQ)
25. Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)
26. Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
27. Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec (FRHFVDQ)
28. L'R des centres de femmes du Québec
29. Mouvement autonome et solidaire des sans emploi (MASSE)
30. Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)
31. Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
32. Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)
33. Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)
34. Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)
35. Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC)
36. Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS)
37. Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
38. Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)
39. Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ)
40. Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ)
41. Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain (TCFDSMM)
42. Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)
43. Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDQ)
44. Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)
45. Union des consommateurs (UC)

Le Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada (version intégrale) est disponible sur le site Internet de la Ligue des droits et libertés (www.liguedesdroits.ca). Nous tenons à remercier l'auteur principal Denis Langlois ainsi que le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH-Canada) pour le soutien accordé à la production du rapport intégral.

On peut obtenir la version papier du rapport intégral, au modeste coût de 2,00 \$, au local de la LDL au 516 rue Beaubien est, Montréal, près du métro Beaubien.

Rôle de l'État dans la mise en œuvre des droits humains : un rappel

Trois textes fondamentaux encadrent les droits de la personne :

- **Déclaration universelle des droits de l'homme** (DUDH, 1948);
- **Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels** (PIDESC, 1966);
- **Pacte international relatif aux droits civils et politiques** (PIDCP, 1966).

A part les deux Pactes, d'autres traités internationaux, auxquels nos gouvernements adhèrent, touchent aux droits spécifiques des femmes, enfants, personnes handicapées. Dans la même foulée, on retrouve également la Convention contre la torture, la Déclaration sur les droits des peuples autochtones et la Convention contre le racisme.

Le Canada a ratifié les deux pactes en 1976 et le Québec y a adhéré la même année. Tous les États membres des Nations Unie sont liés par la DUDH.

Des engagements à respecter

En adhérant aux outils internationaux des droits humains, nos gouvernements assument un certain nombre d'engagements, notamment celui d'inscrire la reconnaissance et le respect des droits humains dans leurs lois et règlements. Ils s'engagent également à mettre en place un moyen – cours, tribunal – pour qu'un citoyenNE dont le droit a été bafoué puisse avoir recours à un remède par rapport à cette violation. De plus, dans le cas des droits reconnus au PIDESC, nos gouvernements s'engagent à consacrer un maximum des ressources disponibles en vue d'assurer progressivement le plein exercice de ceux-ci par tous les moyens appropriés.

Ayant adhéré aux outils internationaux des droits humains, la responsabilité des gouvernements de tous les ordres (fédéral, provincial et municipal) se situe sur trois plans :

- obligation de **respecter** les droits reconnus, c'est-à-dire de ne rien faire qui puisse entraver l'exercice;
- obligation de les **protéger**, en prenant tous les moyens nécessaires pour empêcher leur violation par quelque personne ou entreprise que ce soit;
- obligation de **promouvoir** les droits, en prenant les mesures nécessaires - administratives, financières, programmes sociaux, coopération internationale, éducation aux droits, etc.- pour en soutenir le plein exercice au bénéfice de tous et toutes.

Mécanisme de surveillance des gouvernements

L'Organisation des nations unies (ONU) surveille le respect des engagements des États en matière de droits humains. À cet égard, rappelons que le Canada et le Québec ont été souvent critiqués par les Nations Unies dans le passé. Le Canada est présentement en retard pour sa prochaine comparution à l'ONU, et ce par rapport aux deux Pactes.

Les trois orientations de l'ordre actuel qui posent problème

Le Rapport sur l'état des droits humains au Canada et au Québec identifie le modèle économique, social et politique actuel comme étant la source principale de violations de droits. Selon le rapport, trois orientations qui traversent ce modèle posent problème : le tout à la croissance (p.4), l'extension de la logique de marché (p.7) et les attaques aux droits indispensables à la démocratie (p.10).

En sélectionnant des exemples de manifestation de ces tendances et de leurs effets sur les droits, ce résumé ne rend pas suffisamment compte de l'ampleur et de la diversité des cas soulevés dans le rapport. Pour saisir la richesse de l'analyse proposée et des témoignages sur lesquels il s'appuie, nous vous référons au texte intégral. Nous espérons que ce qui suit vous en donnera le goût.



Première orientation : le tout à la croissance



Le rapport de la LDL est catégorique. Les politiques menées depuis les trente dernières années donnent à la **croissance économique** la priorité sur tout autre critère en matière de choix collectifs. Cette survalorisation de l'économie au détriment des autres dimensions de la vie peut avoir de graves conséquences en matière de droits humains.

La priorité à la croissance économique...

Dans l'ordre actuel, les objectifs de croissance économique priment sur tout autre objectif de société. La plupart des décisions des gouvernements (tous niveaux confondus) sont guidées par cet objectif de croissance. Que ce soit dans le domaine du travail, de l'environnement ou du social, toute loi, programme ou politique doit permettre la croissance économique sous peine d'être rejetée ou démantelée.

... au détriment du travail décent

Le modèle du « tout à la croissance » justifie, et même facilite, la précarisation du travail.

La précarisation (...) résulte de stratégies de gestion visant à réduire les coûts de la main-d'œuvre et à augmenter la flexibilité, en évitant le paiement de charges sociales, en diminuant la sécurité d'emploi, en restreignant l'accès à la syndicalisation, en contournant certaines lois du travail. Tout cela au nom de la compétitivité, de la raison et, comble de l'ironie, du bien-être des travailleuses et des travailleurs. (extrait du témoignage d'une organisation participante)

Des conséquences sur le droit au travail

40% de l'emploi au Québec est maintenant considéré atypique (temporaire, sur appel, à contrat, à temps partiel, obtenu par une agence de placement...). Or, la Loi sur les normes du travail (1980) ne protège que partiellement les droits des travailleurs et travailleuses atypiques.

La hausse des emplois précaires touche plus particulièrement les femmes, portant atteinte à leur **droit à l'égalité**.

Les travailleurs et travailleuses migrantEs, auxquels le Québec et le Canada font de plus en plus appel, éprouvent aussi beaucoup de difficulté à faire respecter leurs droits.

La syndicalisation est elle aussi malmenée au nom de la compétitivité. Pour ceux qui prônent le « tout à la croissance », un syndicat représente un frein, une entrave à la libre circulation de biens. Pour éviter que les conflits ne nuisent à l'économie, on force ainsi de plus en plus le retour au travail par l'adoption de lois spéciales. Vous avez le droit de vous exprimer et de vous associer, dans la mesure seulement où vous ne nuisez pas au droit de propriété et à l'activité économique.

Des effets sur le droit d'association

Alors que le taux de syndicalisation au Québec, autour de 40%, demeure stable depuis 1985, l'attaque de l'ordre actuel sur les droits syndicaux n'est plus à démontrer. En témoignent la fermeture des magasins Wal-Mart et Couche-Tard où le personnel désirait se syndiquer et la violation de droits syndicaux en toute impunité dans le conflit au Journal de Québec et au Journal de Montréal.

Dans le « tout à la croissance », les personnes qui travaillent ne sont plus « détentrices de droits ». Elles deviennent plutôt des « ressources » à rendre opérationnelles dans le cadre le plus flexible possible.

... au détriment des programmes sociaux

Dans le « tout à la croissance », la lutte au déficit devient le mot d'ordre. Pour y arriver, les gouvernements procèdent à d'importantes compressions dans les programmes sociaux. Le rapport fait ainsi état des coupures dans le programme d'aide sociale. Il souligne aussi l'accaparement par le gouvernement fédéral de dizaines de milliards de dollars de la caisse d'assurance-chômage pour abaisser les impôts et réduire la dette publique.

En plus de faire l'objet de compressions, les programmes sociaux changent de vocation. Plutôt que de favoriser la réalisation des droits, ils visent de plus en plus à soutenir l'économie néolibérale. Ils deviennent des programmes de mise en marché d'une main-d'œuvre disponible, compétitive et soumise aux impératifs du marché. Autant la réforme de l'assurance-emploi (2013) que le régime actuel d'aide sociale visent carrément à forcer les personnes à accepter n'importe quel travail.

... au détriment du partage de la richesse

Contrairement à la rhétorique dominante, la pauvreté et les inégalités grandissent malgré la croissance économique. L'enjeu des inégalités et de la pauvreté n'est donc pas qu'un enjeu de croissance, c'est avant tout un enjeu de redistribution.

Au nom de la croissance et de la compétitivité, les gouvernements réduisent les impôts des plus riches et des entreprises. Ils multiplient les abris fiscaux et s'endettent pour subventionner les entreprises. Ces politiques fiscales régressives obligent à leur tour des compressions dans les services publics. Or les services publics sont nécessaires à la sortie de la pauvreté.

Tout en se déresponsabilisant dans le partage des richesses, les gouvernements tiennent un discours de « responsabilisation des pauvres ». Les personnes portent ainsi la responsabilité de se sortir de la pauvreté. Elles doivent pour cela accepter n'importe quel emploi, peu importe les conditions et le salaire. La citation de Jim Flaherty, ministre fédéral des Finances, illustre bien cette orientation: « J'ai été élevé d'une certaine façon. Il n'y a pas de mauvais emploi; le seul mauvais emploi c'est de ne pas avoir d'emploi. » Effrontément, le ministre bafoue ainsi les fruits des luttes ouvrières et populaires des cinquante dernières années.



Crédit photo : TROVEPO

Des effets sur le droit à un niveau de vie suffisant et autres droits interreliés

L'offensive de l'État contre le droit à un niveau de vie suffisant atteint toutes les couches de la population : pas de bonification des prestations d'accidentés de travail, des pensions des personnes âgées. Au surplus maintenant, les personnes de 55 à 58 ans, les femmes avec enfants de moins de 5 ans sont contraintes d'être «employables», sous menace de prestations d'aide sociale réduites.

(...) De plus, les familles monoparentales à faible revenu ou assistées sociales sont souvent la cible de préjugés, notamment de la part de propriétaires peu scrupuleux, les privant ainsi de jouir pleinement du droit au logement. Finalement, après avoir à composer, jour après jour, avec le stress occasionné par tous ces manques de ressources (manque de nourriture, factures à payer, préjugés négatifs, etc.) peut mener à une détérioration de la santé physique et mentale. C'est ainsi le droit à la santé qui est atteint. (témoignage d'une organisation participante)

... au détriment de l'environnement et de l'autodétermination des peuples

À l'échelle mondiale, la compétition pour l'appropriation des ressources s'intensifie. L'appât du gain est au rendez-vous.

Au Québec et au Canada, les projets d'exploitation et d'exploration se multiplient. Le développement se fait sans études d'impacts des projets sur les droits humains et sans véritable consultation démocratique. De plus, les compagnies cherchent à faire taire le mouvement de défense de l'environnement par des poursuites-bâillons (actions judiciaires intentées par des compagnies contre leurs opposants dans l'objectif de les neutraliser ou de les censurer).

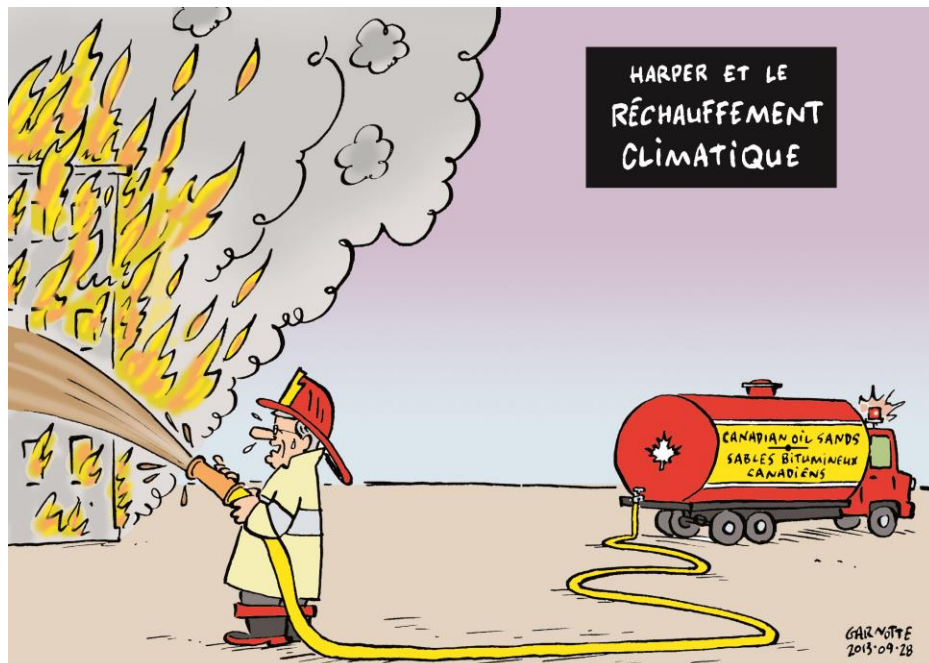
Dans le même esprit de compétitivité, le gouvernement canadien refuse de réglementer les activités des entreprises extractives canadiennes à l'étranger. Or, ces sociétés sont responsables de plusieurs violations de droits, dont le droit à l'eau. Quant à l'aide internationale de l'État, elle disparaît progressivement et ce qui reste est réorienté de façon à favoriser la croissance économique et les intérêts commerciaux du Canada.

Des effets sur le droit à l'autodétermination

Le développement des gaz de schiste et le Plan Nord sont deux exemples illustrant l'impact du « tout à la croissance » sur le droit à la participation et le droit à l'autodétermination des peuples.

Il en va de même des lois C-38 et C-45 dénoncées par le mouvement Idle No More.

Ces revendications vont cependant au-delà de la protection des simples territoires autochtones, puisqu'elles valent pour tous les Canadiens et les Canadiennes quant à l'utilisation du territoire et de l'environnement qu'ils partagent. (témoignage d'une organisation participante).





Deuxième orientation : l'extension d'une logique de marché



Quand la logique de marché envahit tous les secteurs de la vie humaine

L'idéologie néolibérale est désormais bien ancrée au Québec. Cette idéologie propose notamment d'étendre la logique de marché à tous les secteurs de la vie humaine.

Le virage se manifeste entre autres par un changement de vocabulaire. Au nom de la *nouvelle gestion publique*, les *citoyenNEs* deviennent des *clientEs*. Les fonctionnaires, infirmierEs et gardienNEs de prisons sont tenus de mesurer la rentabilité de leur *prestation de services*. De nouveaux termes se répandent: *bonne gouvernance*, *utilisateur-payeur*, *gestion par résultats*, *rentabilité*, *faire sa juste part*, etc. On passe d'un vocabulaire des droits à celui des responsabilités d'une clientèle.

Logique de marché

La « logique de marché » dans ce rapport désigne l'administration de services ainsi que la gestion de biens publics selon des règles propres au marché: profit, rentabilité, compétitivité, offre et demande... En outre, il n'est plus question de rapports avec des citoyenNEs, mais avec des « clientEs ».

Les changements ne se limitent toutefois pas qu'aux mots. Le gouvernement se retire progressivement de plusieurs secteurs d'activités pourtant directement liés à des droits : éducation, santé, logement, alimentation, etc. Dans tous ces secteurs, il abandonne ses responsabilités historiques pour laisser le *libre marché* jouer son rôle. Or, ce dernier n'a jamais eu pour rôle de défendre les droits. Le libre marché n'a qu'un objectif : le profit.

Le rapport répartit ces changements en deux grandes tendances :

- Biens publics - comme la santé et l'éducation - de plus en plus marchandisés;
- Bien marchands - comme l'alimentation et le logement – insuffisamment contrôlés.

Marchandisation croissante de la santé et de l'éducation

Nos régimes publics de santé et d'éducation avaient pour objectif de rendre l'accès à ces droits plus universel et démocratique. Progressivement, l'accès universel est remplacé par un nouvel objectif : celui d'offrir des services de plus en plus spécialisés – et coûteux – à ceux qui peuvent se les payer.



Dans le domaine de la santé, la logique marchande est de plus en plus présente:

- Instauration de la taxe santé;
- Obligation de rendement pour les établissements de santé;
- Ouverture de cliniques privées;
- Frais accessoires abusifs;
- Régime public-privé d'assurance médicaments;
- Recours croissant aux PPP.

Le droit à l'éducation est aussi de plus en plus soumis aux impératifs du marché. L'éducation est conçue pour faire face aux besoins en ressources humaines, ciblées et temporaires, que les aléas de l'économie commandent. C'est notamment cette logique qui a été dénoncée lors de la grève étudiante de 2012. Il n'y a pas qu'à l'université qu'on observe cette tendance. Autant le secondaire que le postsecondaire orientent l'étudiant vers les choix « professionnels » dont l'objectif principal s'avère la formation de la main-d'œuvre. La lutte contre l'analphabétisme passe quant à elle d'un objectif d'autonomie des personnes à celui de leur employabilité.

Des conséquences pour le droit à la santé

Plusieurs organisations se préoccupent de voir la production des médicaments guidée par la recherche de profit. Ils notent par exemple une médicalisation des phénomènes réguliers, comme la contraception et la ménopause, qui touche particulièrement les femmes. D'un autre côté, les médicaments deviennent de moins en moins accessibles en raison de l'augmentation des prix.

Nous rencontrons souvent des gens qui peinent à se procurer les médicaments nécessaires à leur santé. Certains décident de prendre leur médicament une fois sur deux, pour qu'ils en aient pour plus longtemps, ou alors ils coupent leur pilule pour la prendre en plusieurs fois. (extrait du témoignage d'une organisation participante)

Des conséquences pour le droit à l'éducation et autres droits interliés

En tant que droit, l'éducation devrait viser l'épanouissement de toute la personne, y compris le développement de son sens citoyen critique, et non la production de ressources humaines répondant aux demandes du marché.

Lorsque le droit à l'éducation recule, les autres droits reculent aussi. Selon le rapport, au Québec, un adulte sur deux est un analphabète fonctionnel. Or, comment exercer son droit à la santé quand on ne peut correctement comprendre une posologie de médicament? Comment comprendre, suivre et s'engager dans les débats publics quand on éprouve des difficultés à lire et à écrire? Comment participer à la vie syndicale? Obtenir et conserver un emploi offrant un revenu décent?

Recul de la régulation dans les secteurs de l'alimentation et du logement

Le logement et la nourriture relèvent largement du domaine privé : on achète de la nourriture dans une épicerie; on loue un logement d'un propriétaire. Le rapport de la LDL documente comment ces deux champs pourraient être mieux réglementés, protégeant mieux les droits des personnes les plus vulnérables. Or, dans les deux cas, c'est tout le contraire qui se produit.

Le rapport relève plusieurs exemples d'absence de réglementation et d'inaction gouvernementale dans le secteur de l'alimentation:

- Déploiement de produits transformés et de la malbouffe dans un marché toujours plus flexible;
- Surveillance insuffisante de l'Agence canadienne d'inspection des aliments;
- Refus d'étiqueter les OGM;
- Formation d'un oligopole avec la fusion de compagnies transnationales;
- Non-reconnaissance du droit à l'alimentation dans le récent « Livre vert » du gouvernement du Québec (2011);
- Politique tournée vers l'exportation plutôt que vers la souveraineté alimentaire;
- Absence de contrôle des prix d'une gamme d'aliments de base.

Des conséquences pour le droit à l'alimentation

Alors que les chaînes de distribution alimentaire engrangent des profits, les agriculteurs, agricultrices, travailleurs, travailleuses, consommateurs et consommatrices ont de la difficulté à tirer leur épingle du jeu. Les prix risquent d'augmenter de plus en plus au cours des prochaines années, rendant l'accès aux aliments de base encore plus difficile.

En 2008, au plus fort de la récente flambée des prix sur les marchés mondiaux pour les principales céréales cultivées dans le monde, le phénomène nous a rejoints ici dans nos grandes villes du Nord et à Montréal. (extrait du témoignage d'une organisation participante)

En ce qui concerne le logement, les autorités publiques relâchent le contrôle sur les prix et bâtissent peu de logements à caractère social. Et ce malgré les besoins criants qui s'accroissent partout au Québec. Le nombre de ménages à faible revenu bénéficiant du programme

Des conséquences pour le droit au logement

Des centaines de milliers de QuébécoisEs dépensent plus de 30% de leurs revenus pour se loger. Au-delà de ce pourcentage, la mise en œuvre des **autres droits** peut être compromise. Plusieurs personnes vivent une violation de droit en habitant un logement impropre ou de grandeur insuffisante.

Qui parle de crise de logement parle également d'une augmentation de la **discrimination**.

Plusieurs témoignages (...) montrent qu'il est beaucoup plus difficile pour des familles avec enfants, des personnes assistées sociales, des personnes issues de l'immigration et des Autochtones vivant en milieu urbain d'arriver à se louer un logement, surtout dans des marchés locatifs serrés. (extrait du témoignage d'une organisation participante)

québécois d'allocation-logement diminue. De plus, les subventions à long terme versées par le gouvernement fédéral à 127 000 logements sociaux existants prendront fin progressivement dans les années prochaines. On constate un relâchement du contrôle des logements locatifs. Ce laisser-faire prend plusieurs formes : inaction devant la spéculation sur le prix des loyers, absence de mesures fermes pour dissuader la discrimination, absence de politique relative à l'itinérance fondée sur les droits plutôt que les besoins immédiats, etc.



Troisième orientation : attaque aux droits indispensables à la démocratie



La dernière orientation problématique de l'ordre actuel concerne les atteintes à la démocratie et aux droits civils et politiques. Une partie importante de la population est exclue, marginalisée, écartée du débat démocratique. La participation citoyenne devient un privilège : seuls ceux qui acceptent les finalités imposées sont conviés à participer. Ceux et celles qui résistent et s'opposent au projet de « société de marché » sont exclus, bâillonnés, réprimés.

Déficit démocratique important

Au Canada comme au Québec, on assiste à une concentration du pouvoir politique aux mains de l'exécutif. Deux conséquences en découlent : d'abord, on banalise l'importance de l'élément; ensuite, on limite le pouvoir réel de plusieurs institutions démocratiques comme l'Assemblée nationale ou la Chambre des communes. Des pratiques parlementaires douteuses en découlent également, dont l'utilisation fréquente du bâillon (une pratique pour étouffer le débat parlementaire) et de lois mammoth, telles les lois fédérales C-38 et C-45, dites de suivi budgétaire. Ces lois ont notamment entraîné la dissolution de la Table ronde nationale sur l'économie et l'environnement, l'élimination de l'Institut de la Statistique des Premières Nations, la suppression de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et celle sur les justes salaires et les heures de travail.

L'accès à l'information a aussi subi des reculs importants, comme en témoignent les exemples suivants: camouflage d'informations sur l'industrie nucléaire, rétention des résultats de recherches scientifiques, blocage des demandes d'accès à l'information des journalistes, etc.

Bâillonnement des opposants à la « société de marché »

De plus en plus, les gouvernements ignorent ou cherchent à faire taire les mouvements d'opposition. C'est ce qui s'est produit notamment dans le cas de la grève étudiante de 2012 et du mouvement Idle no more. Pour bâillonner les opposants à leurs politiques, les gouvernements n'hésitent pas à recourir à des mesures qui vont à l'encontre des droits humains : répression policière, adoption de lois liberticides (dont la loi 12 – projet de loi



78 - du gouvernement Charest et le règlement P6 de la Ville de Montréal), sans compter la politique anti-terroriste du gouvernement Harper qui associe la protestation sociale à une menace à la sécurité nationale.

La possibilité d'être entendu dans des commissions parlementaires est elle aussi restreinte. Des organismes sont invités en fonction de leurs positions préalables. On élimine ainsi la controverse, puis on présente le soutien obtenu comme étant l'opinion majoritaire, en utilisant au besoin des sondages à l'appui. En sacrifiant ainsi la diversité et la pluralité des points de vue, c'est à la santé du débat démocratique qu'on porte atteinte.

Des effets sur le droit de manifester

L'adoption de nouvelles dispositions et d'amendements à des règlements municipaux dans les villes de Québec et de Montréal restreint le droit de manifester en imposant l'obligation de faire connaître au préalable le parcours d'une manifestation et l'interdiction du port de masques.

Le droit de réunion se veut parfois restreint par les agissements des corps policiers. Officiellement, nous conservons notre droit de manifester, mais l'intérêt des autorités à connaître à l'avance nos intentions peut parfois ressembler à de l'intimidation. Il se crée un climat de peur autour d'actions totalement pacifiques et légitimes. Cela peut amener des personnes à hésiter quant à leur participation à des mobilisations. (extrait du témoignage d'une organisation participante)

Parallèlement à ces pratiques, les gouvernements du Québec et du Canada cherchent à modifier les règles de financement des organismes pour mieux contrôler leur action. Quant aux populations marginalisées, elles sont exclues de la participation citoyenne. Les personnes sans

Des effets sur les droits des femmes

La réorientation de l'aide internationale du Canada a notamment généré de nombreuses coupures dans le financement des groupes oeuvrant en santé des femmes, en éducation sexuelle et en planning des naissances.

Cette situation de sous-financement crée chez les ONG une grande précarité, une dépense accrue d'énergie à chercher des fonds, donc une réduction des actions en matière de développement. Cela provoque aussi des compétitions entre des organismes qui ont une mission commune et fragilise les partenariats qui existent ici et sur le terrain. Les programmes de plaidoyers ont aussi disparu ce qui fait que c'est très compliqué, voire impossible, de travailler à la défense des droits des femmes. (extrait du témoignage d'une organisation participante)

revenu sont considérées responsables de leur situation. Leur opinion et celle des groupes qui les défendent ne sont donc pas bienvenues. Dans la mise en œuvre des pactes pour l'emploi, par exemple, les organismes de défense des droits des personnes non syndiquées ou à l'aide sociale n'ont aucunement été impliqués. Quant aux personnes seules et itinérantes, le profilage et la répression envers elles sont tels qu'on peut se demander si on ne cherche pas à les faire carrément disparaître de l'espace public.

L'exclusion affecte toutes les personnes victimes de discrimination. Par ailleurs, les recours dont disposent les personnes exclues pour faire valoir leurs droits sont de moins en moins accessibles.

Des effets sur le droit à la justice

Le système judiciaire, dans toutes ses expressions, est devenu inaccessible à trop de citoyenNEs. Les frais encourus pour faire valoir ses droits sont trop élevés pour plusieurs personnes disposant d'un revenu insuffisant.

(...) peut-on parler d'égalité devant la justice lorsqu'une personne seule doit commencer à contribuer financièrement à compter de 13 910\$/an pour avoir unE avocatE de l'aide juridique et qu'elle est tout simplement inadmissible à l'aide juridique lorsqu'elle gagne plus de 21 548? (extrait du témoignage d'une organisation participante)

Dérapages d'une morale conservatrice

Depuis quelques années, on assiste à un important renforcement de la morale conservatrice. Fondée sur le mérite individuel, cette morale a des conséquences majeures sur les principes mêmes qui ont donné naissance à l'approche des droits humains. Elle prône l'idéologie des bonnes et des mauvaises personnes en chômage, en demande de refuge, en détention, ou encore des bonnes et des mauvaises raisons de jouir de services de santé, d'avortement et de ne pas être soumis à la torture ou à la peine de mort, voire à des exécutions extra-judiciaires. Cette morale est dangereuse pour la santé démocratique de notre société parce qu'elle nie les droits et les réduit en simples récompenses d'un « bon » comportement!

Des effets sur le droit à l'égalité

La morale conservatrice s'inscrit contre les garanties d'égalité. Les personnes recevant une aide sociale connaissent bien cette morale de stigmatisation, car c'est depuis l'époque des « boubous-macoutes » des années 1980-90 qu'elles subissent l'accusation arbitraire de « vivre aux crochets » de l'État. Aujourd'hui, l'inégalité au sein des personnes prestataires d'aide sociale se manifeste par la catégorisation entre « l'apte » et « l'inapte » au travail.

De même, le droit d'asile est soumis à un jugement moral de la part de l'État : il y aurait les bonnes et les mauvaises personnes tentant de se réfugier au Canada, et ce en provenance de bons ou de mauvais pays...

La discrimination touche également les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles et transgenres (LGBT). Le rapport signale l'inquiétude des communautés LGBT sous le gouvernement conservateur du Canada par rapport aux mesures telles l'abolition du Programme de contestation judiciaire (un outil essentiel aux avancées de leur droit à l'égalité) et l'exclusion des personnes homosexuelles de tout don d'organes.

Rompre avec les trois orientations, rétablir les droits

Au-delà du constat d'un recul généralisé des droits, le rapport met en évidence les causes plus profondes de ce recul. Il conclut que les tendances qui structurent l'ordre social et international, y compris au Canada et au Québec, sont de moins en moins compatibles avec la réalisation des droits humains. En tirant cette conclusion, le rapport nous invite à rompre avec le projet de société qu'on nous impose. Cette rupture n'est pas que dénonciation, elle est aussi espoir de rétablir les droits comme finalité de la société.

Le rapport constate que des perspectives alternatives sont déjà mises de l'avant par de nombreux groupes. Sans être débattues dans les forums les plus médiatisés, ces perspectives proposent de rompre avec les impératifs de croissance, de société de marché ou de confiscation de droits démocratiques.

**Lorsque l'ordre sociétal ne permet pas la mise en
œuvre des droits, c'est l'ordre qu'il faut changer,
pas les droits.**



Crédit photo : Laurence Lagouarde

Invitation à participer à une démarche de mobilisation autour du rapport

Suite à la publication du rapport à l'été 2013, la Ligue des droits et libertés a convié les organisations signataires à une rencontre portant sur les suites à donner à cette démarche. Cette rencontre a mis en évidence la nécessité de donner suite au rapport non seulement pour dénoncer le modèle de société qu'on nous impose et qui est incompatible avec la réalisation des droits, mais aussi pour réfléchir collectivement à des perspectives de rupture avec ce modèle.

Au-delà de la dénonciation, que pouvons-nous maintenant construire ensemble? Comment, à la lumière des conclusions du rapport, pouvons-nous repenser notre manière de mener nos luttes et pratiques? Quelles revendications plus larges, fondées sur l'interdépendance des droits, pourrions-nous porter ensemble afin de contrer les trois tendances et de faire des droits humains une finalité commune?

Ce sont autant de questions auxquelles nous proposons de réfléchir ensemble au cours des prochains mois. Par ces réflexions et échanges, nous souhaitons participer à la construction de revendications communes qui rétablissent les droits humains comme finalité de la société.

Plusieurs activités sont prévues dans le cadre de cette démarche :

- conférence de presse;
- production d'un guide d'animation pour les groupes;
- atelier dans le cadre des États généraux du féminisme;
- capsules vidéo;
- revue sur les perspectives;
- rencontres régionales;
- forum national au printemps 2014.

Pour être tenus au courant de ces activités, suivez nous sur Facebook ou consultez notre site Internet à www.liguedesdroits.ca.

